



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

RÉVISION 2025

Soumont-Saint-Quentin

LE DICRIM, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est une obligation pour les Maires. Il informe les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis, les moyens de prévention et de protection, les moyens d'alerte et les consignes de sécurité.

LES RISQUES MAJEURS À SOUMONT-SAINT-QUENTIN SONT/

Risques naturels identifiés

- ⇒ Mouvement de terrain : chute de bloc, Effondrement , Affaissement Page 4
- ⇒ Risque sismique Page 5
- ⇒ Radon Page 6
- ⇒ Inondation : ruissellement coulée de boue / remonter de nappe Page 7
- ⇒ Transport matières dangereuses Pages 8 –9

Risques technologiques identifiés

- ⇒ Transport matières dangereuses Page 10
- ⇒ Page 11

Risques miniers (PPRM)

Page 12-13

Les risques particuliers

- ⇒ Feux d'espaces naturels et cultivés Page 14
- ⇒ Le risque vent violent Tempête Pages 15-16
- ⇒ Phénomènes météorologiques Page 17
- ⇒ Le risque Terroriste Page 18
- ⇒ Consignes générales de Sécurité Page 19
- ⇒ Le plan familial de mise en sécurité (PFMS) Page 20-21
- ⇒ Le registre nominatif des personnes vulnérables Page 22

Notes

Numéros d'urgence

Page 23

POUR INFO :

Pour encadrer l'exposition aux risques, la commune de Soumont-Saint-Quentin s'appuie sur sa carte communale et les Plans de Prévention des Risques (PPRM)

En temps de crise, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est activé. Ce plan d'action permet de faire

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Les moyens d'alerte utilisables par la commune selon les risques naturels ou technologiques identifiés peuvent être diffusés par :

- Un Véhicule équipé d'un Mégaphone diffusant des messages adaptés à chaque risque naturels identifiés ou technologiques identifiés nécessitant la mobilisation d'un agent ou d'un élu pour circuler dans les rues du Bourg et alerter la population .
- Le porte à porte dans des zones restreintes et peu denses de la commune : Le plateau , hameau d'Aisy , Le Mont Joly , Saint Quentin .



LES PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATIONS

Médias

Afin de faciliter la diffusion de l'alerte et de consignes de comportement auprès de la population,

- ICI Normandie (Calvados - Orne) 102.6

diffuse tout bulletin officiel sur l'évolution du risque et les consignes de sécurité à observer,

- France Info 105,3 ,
- Tendance Ouest 100,2 .

La Préfecture du Calvados a signé le 12 avril 2007 une convention avec France3 Normandie relative à l'information de la population dans les situations de crise relevant de la sécurité et de la défense civile.

INTERNET

Réseaux sociaux de la commune :

https://www.facebook.com/mairiesiteofficiel/?locale=fr_FR

Site internet :

<https://soumont-saint-quentin-site-de-la-commune.e-monsite.com/>

PanneauPocket - L'Application Mobile :

<https://app.panneaupocket.com/ville/650280325-soumont-saint-quentin-14420>

LES RISQUES NATURELS

Les mouvements de terrain



Les inondations



Les séismes



Le risque radon



Risque de mouvements de terrain sur Soumont-Saint Quentin

Chutes de blocs , cavités souterraines

Un mouvement de terrain est défini par le déplacement plus ou moins brutal du sol et sous-sol. Les mouvements de terrain peuvent se manifester de plusieurs manières : glissement, retrait et gonflement du sol, effondrement de cavités, chute de blocs et de pierres. Les mouvements de terrain entraînent l'affaissement des chaussées ou terrain et provoquent des désordres sur la structure des bâtiments.

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé la commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Mouvement de terrain
- Eboulement ou chutes de pierres et de blocs

Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.

C'est arrivé
à Soumont-Saint-Quentin
le 25/12/1999 ,
Mouvement de Terrain

LES BONS RÉFLEXES

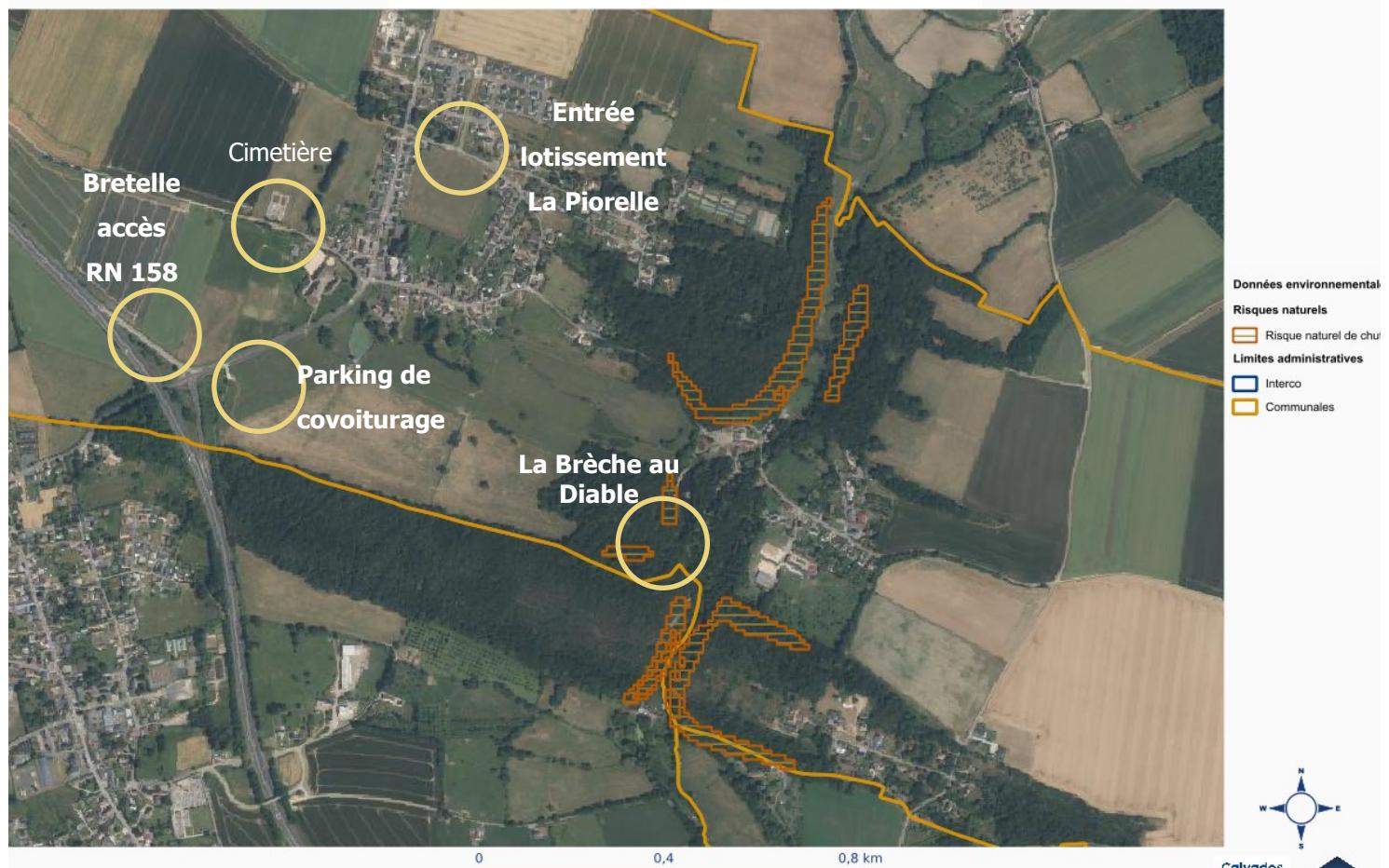
À L'INTÉRIEUR :

- * Se protéger la tête avec les bras ou sous un meuble solide
- * S'éloigner des fenêtres
- * Évacuer les bâtiments et ne pas y retourner

À L'EXTÉRIEUR :

- * S'éloigner latéralement de la zone et ne pas revenir sur ses pas
- * Attendre l'autorisation des autorités pour retourner sur les lieux du sinistre
- * Fermer l'électricité

Risque d'effondrement (cavité souterraine) et zones de chute de blocs



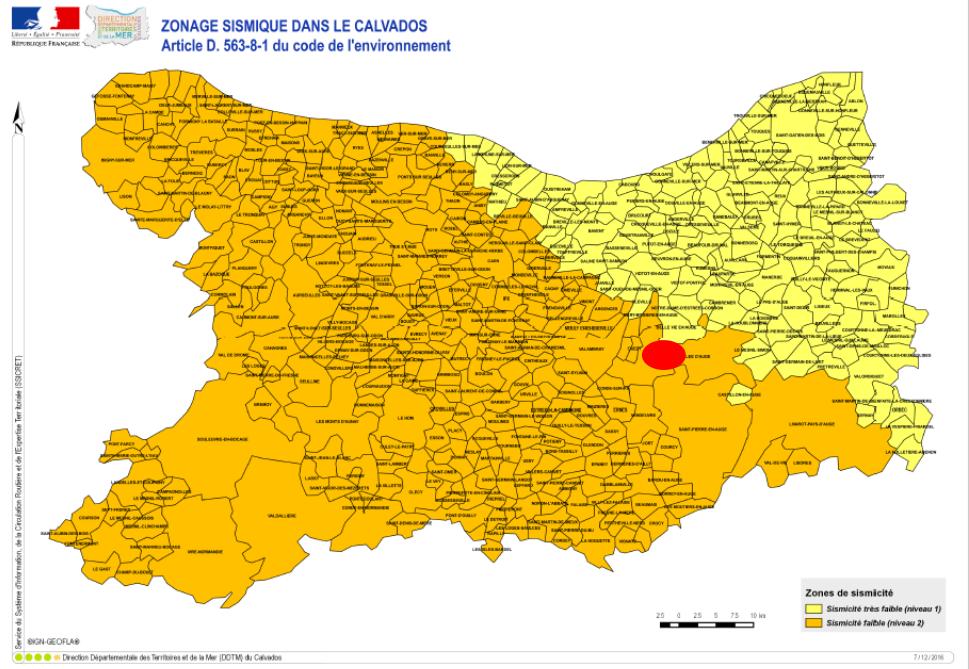
LES RISQUES NATURELS

Les séismes



Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Le zonage sismique national L'analyse de la sismicité historique (à partir de témoignages et archives depuis 1000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives permettent de définir l'aléa sismique d'un territoire, c'est-à-dire la probabilité que survienne à un endroit donné un certain niveau de secousse du sol sur une période donnée.



Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré (article D.563-8-1 du code de l'environnement modifié par Décret n°2015-5 du 6 janvier 2015).

Ce classement est réalisé à l'échelle de la commune selon la classification suivante :

Zone 1 : sismicité très faible

Zone 2 : sismicité faible

Zone 3 : sismicité modérée

Zone 4 : sismicité moyenne

Zone 5 : sismicité fort

Sur l'échelle réglementaire, le risque sismique sur la commune est de 2/5 soit sismicité faible .

LES REFLEXES À ADOPTER EN CAS DE SEISME

1. Se mettre à l'abri

2. Ecouter la radio (France Bleu Normandie 102.6 FM)

3. Respecter les consignes

Avant :

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

- repérer les points d'eau et d'électricité ,
- repérer un endroit où se mettre à l'abri ,

Pendant la première secousse rester où l'on est :

⇒ **A l'intérieur :**

- se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide ,
- S'éloigner des fenêtres ,

⇒ **A l'extérieur :**

- s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiment, pont, poteaux et fils électriques),
- En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après la première secousse :

- évacuer le plus vite possible
- Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours ;
- Couper l'eau, l'électricité
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; ne jamais pénétrer dans une maison endommagée ;
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre ;
- Emporter papiers personnels, vêtements chauds, médicaments indispensables, ...
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ; les enseignants s'occupent d'eux.

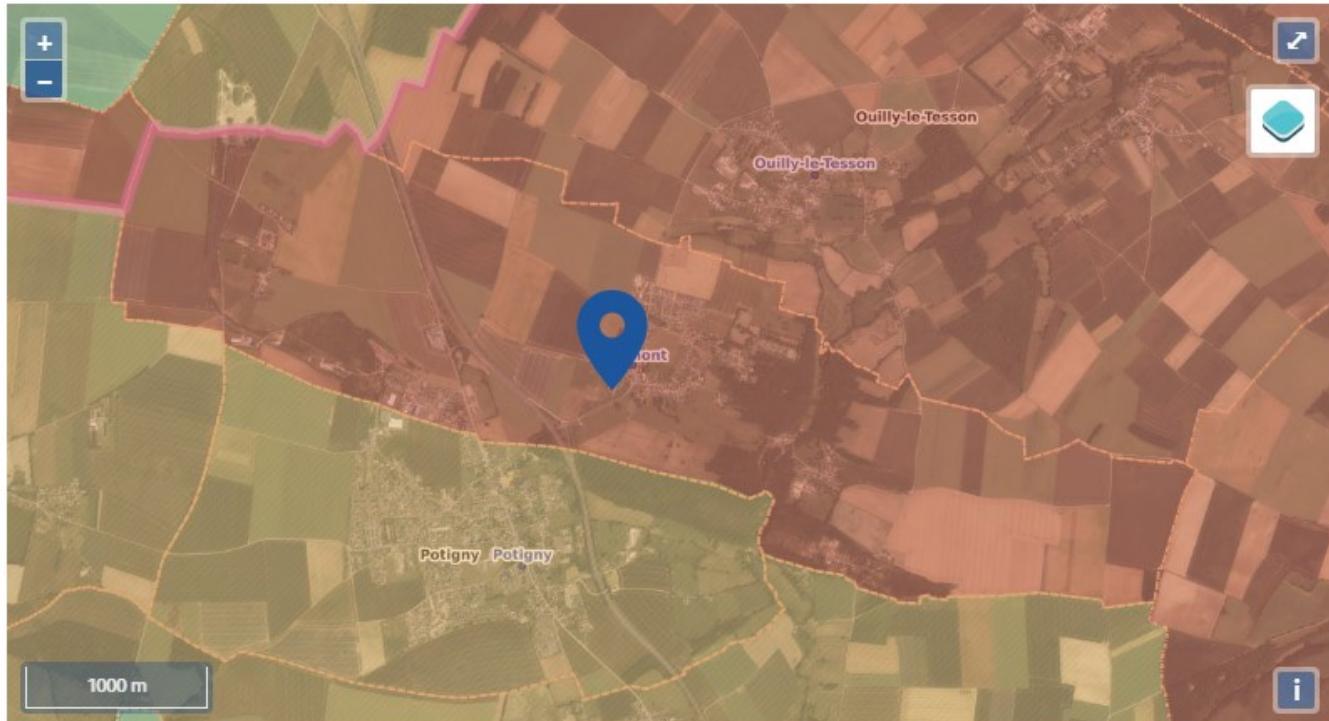
LES RISQUES NATURELS

Le risque radon



Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz pénètre dans les immeubles depuis le sol et a tendance à s'accumuler dans les pièces closes en contact avec ce dernier (sousassemens, caves, sous-sols...). C'est l'exposition prolongée au radon qui constitue le plus grand risque pour la santé car il est reconnu comme cancérogène pulmonaire.

La commune de Soumont –Saint-Quentin est classée en catégorie 2 (modérée) sur l'échelle nationale allant de 1 à 3.



Légende :



Travaux et mesures pour réduire les risques

Il est possible de réduire les concentrations en radon dans l'air des habitations de façon simple en aérant régulièrement le logement ou en le ventilant en permanence (VMC). En matière de rénovation, ou de construction neuve, il est possible de prévenir l'accumulation de radon dans les logements par la mise en œuvre de techniques :

- étanchéité des sous-sols, vides sanitaires, murs et planchers, et des passages de canalisations ;
- ventilation des vides sanitaires ;
- mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée

-Qualité de l'air intérieur -

LE RADON

De quoi s'agit-il ? Comment le mesurer ? Comment réduire son exposition ?

Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore, présent naturellement dans les sols et les roches. Il est classé par le Centre International de recherche sur le cancer comme « cancérogène pulmonaire certain » depuis 1987. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac (près de 10% des décès).

Le radon pénètre dans les espaces clos, où il peut se concentrer à des niveaux élevés et exposer, à long terme, les occupants à un risque de cancer du poumon. Ce risque augmente significativement pour les fumeurs.

Sa concentration dans l'air d'une habitation dépend :

- des caractéristiques du sol et du bâtiment,
- de l'aération et du chauffage du logement.

Suis-je exposé au radon dans mon logement ?

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a établi une carte du « potentiel radon » de chaque commune. Si vous êtes dans une zone où le potentiel est significatif, il convient de la mesurer à l'aide de détecteurs placés pendant 2 mois, durant la période de chauffe, dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre).

Si la concentration est :

- > 200 Bequerels/m³ certains gestes permettent de réduire votre exposition.
- > 1 000 Bq/m³ contactez un professionnel du bâtiment.

LES BONS GESTES À ADOPTEZ

Étanchéifier

- Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fentes, planchers...)

Bien ventiler

- Vérifiez le bon fonctionnement du système de ventilation et extrayez le régulièrement.
- Ne laissez pas vos articles d'ameublement à l'abri de l'humidité.
- Ventilez la pièce-santuaire ou la cave-sol lorsque ils existent.

Pour les fumeurs : engagez une démarche active de sevrage tabagique.

Et, dans tous les cas, de l'air !

- Aérer les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

Si des concentrations élevées persistent après la mise en œuvre de ces gestes, contactez un professionnel du bâtiment.

A savoir si vous vendez, achetez ou louez un logement

Article L.125-5 du code de l'environnement prévoit la délivrance, par l'environnement ou le bailleur, d'une information sur le potentiel radon de la commune aux futurs acquéreurs et locataires de biens immobiliers (état des risques naturels et technologiques). Dans les communes à « potentiel radon significatif », l'**état des risques naturels et technologiques sera complété**, à terme, par une fiche sur le radon, ses risques et les mesures pour réduire l'exposition.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À savoir si vous vendez, achetez ou louez un logement

Article L.125-5 du code de l'environnement prévoit la délivrance, par l'environnement ou le bailleur, d'une information sur le potentiel radon de la commune aux futurs acquéreurs et locataires de biens immobiliers (état des risques naturels et technologiques). Dans les communes à « potentiel radon significatif », l'**état des risques naturels et technologiques sera complété**, à terme, par une fiche sur le radon, ses risques et les mesures pour réduire l'exposition.

LES RISQUES NATURELS

Les inondations



Les inondations dans la commune peuvent se manifester de différentes manières : soit par ruissellements de coulées de boue en secteur urbanisé, pour cause de saturation des parcelles agricoles cultivées ou par débordement direct du cours d'eau du Laizon.

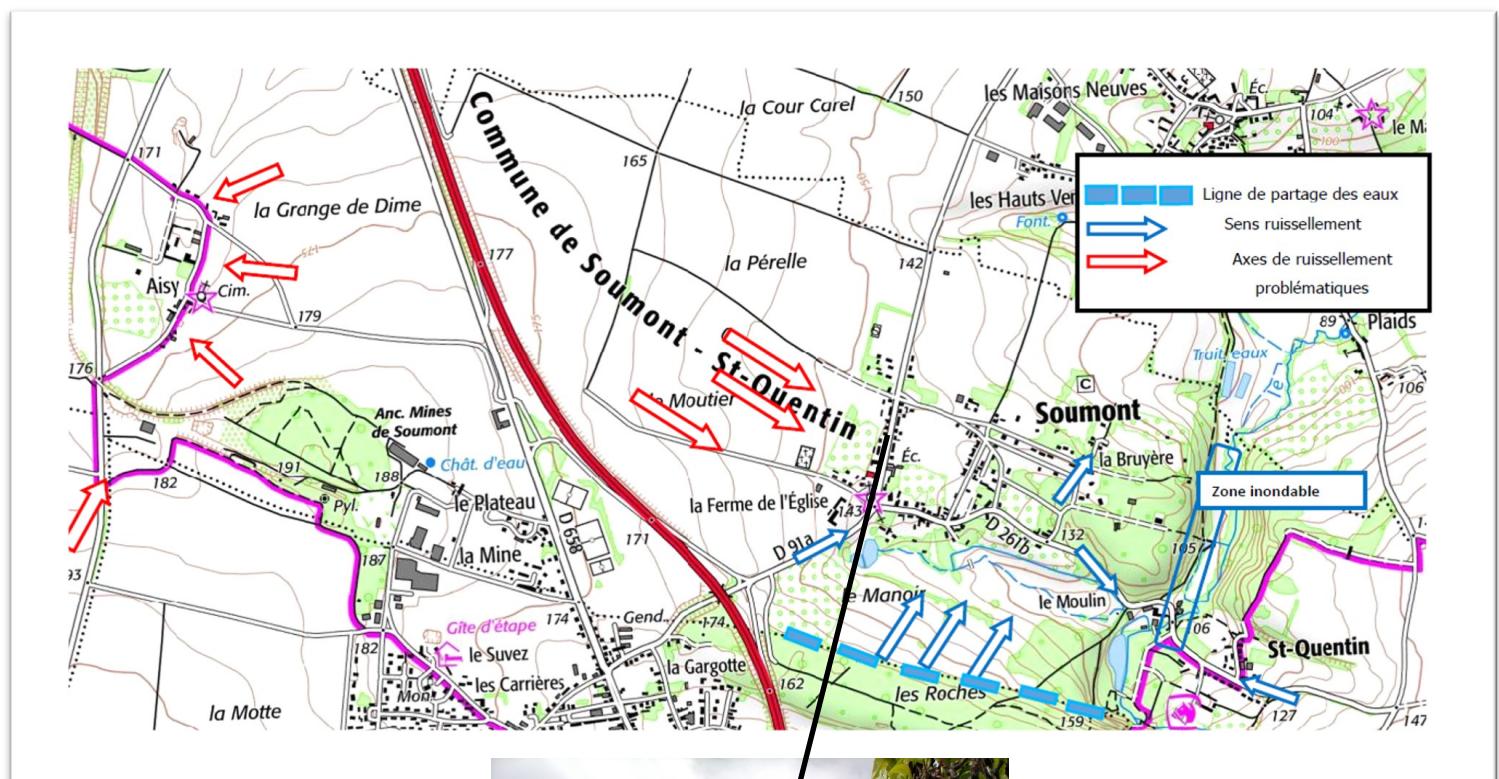
Les inondations par ruissellement sont des phénomènes locaux, cantonnés à des bassins versants naturels. Elles sont causées par des épisodes de pluie de fortes intensités souvent rapides (plusieurs dizaines de millimètres par heure).

Le ruissellement est aggravé par l'imperméabilisation des sols, le dimensionnement insuffisant des réseaux d'assainissement ou d'eaux pluviales.

Les zones identifiées, impactées par le ruissellement de coulée de boue dans la commune sont :

Le Bourg : Rue Paul Jame , rue de l'église, rue de Carcassonne.

Hameau de Aisy : Route de St Hilaire, route de Fontaine le Pin.



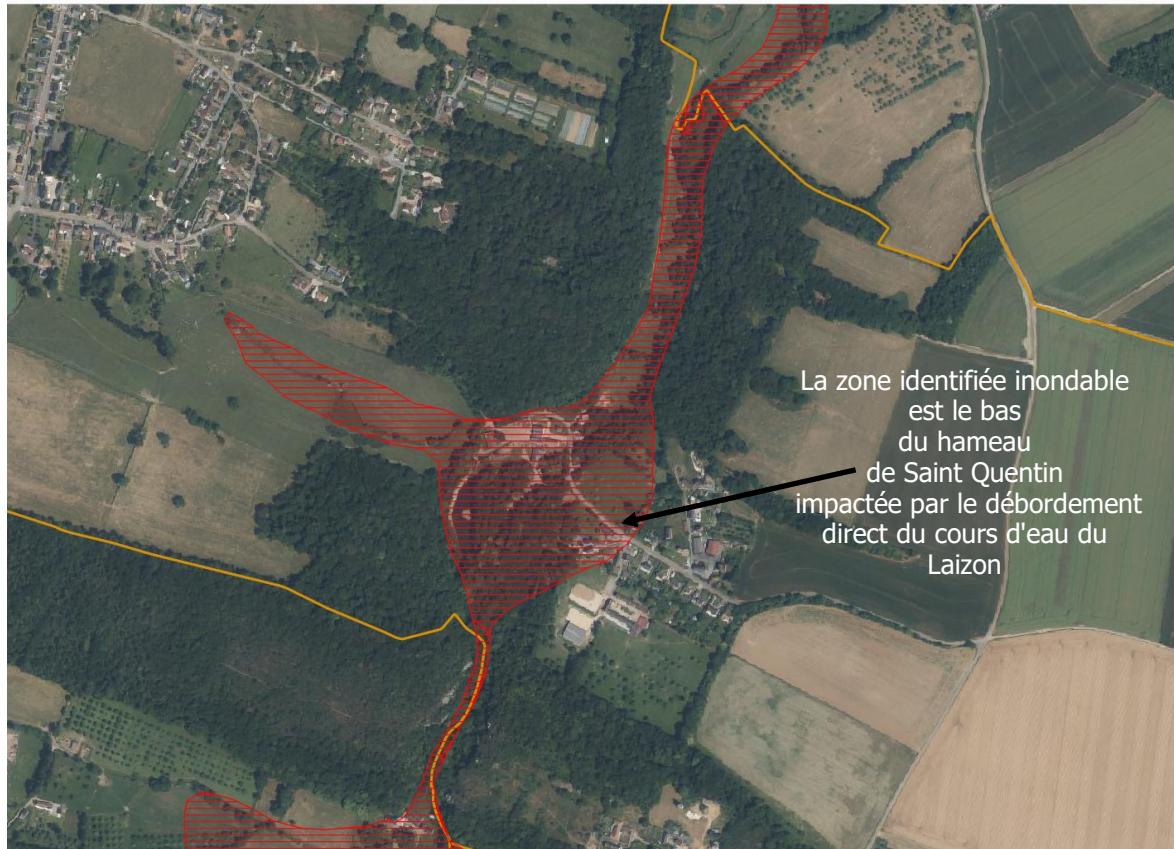
C'est arrivé
En 1986 , 1999 , 2009, 2021
Inondations et/ou Coulées de Boue
Rue Paul Jame

LES RISQUES NATURELS

Les inondations



Zones innondables



Calvados



Conduites à tenir en cas de crue ou ruissellement de coulée de boue

AVANT

- s'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- s'informer des prévisions météorologiques ;
- mettre ses biens à l'abri de la montée des eaux dans les sous-sols (électroménagers, mettre à l'abri son véhicule si possible, produits alimentaires et produits polluants.....) ;
- prévoir un kit d'urgence (radio, piles, bougies, réserve d'eau potable et de denrées alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, etc.) ;
- fermer l'arrivée de fioul à la chaudière et couper l'électricité.

PENDANT

- s'éloigner des cours d'eau et points bas, rejoindre un point haut ou se mettre à l'abri à l'étage ;
- rester à l'écoute des informations et respecter les consignes des pouvoirs publics ;
- éviter tout déplacement, à pied ou en voiture ; ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- éviter de téléphoner afin de laisser les lignes libres pour les secours.

APRÈS

- aider les personnes sinistrées ou vulnérables (personnes âgées, à mobilité réduite) ;
- évaluer les dégâts ;
- faire des photographies des dégâts et conserver le matériel usagé jusqu'au passage de l'assureur



Matières et objets explosifs



1.5

*
1



1.6

*
1



5.1

Matières comburantes



5.2



5.2

Peroxydes organiques



1.4

*
1

Matières et objets explosifs

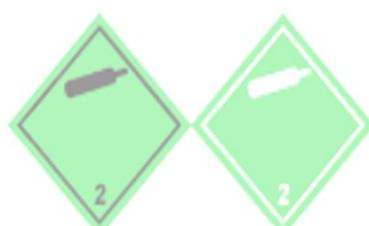


2



2

Gaz inflammables



2

Gaz non inflammables Non toxiques



3

Liquides inflammables



4

Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables



Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières solides explosives désensibilisées



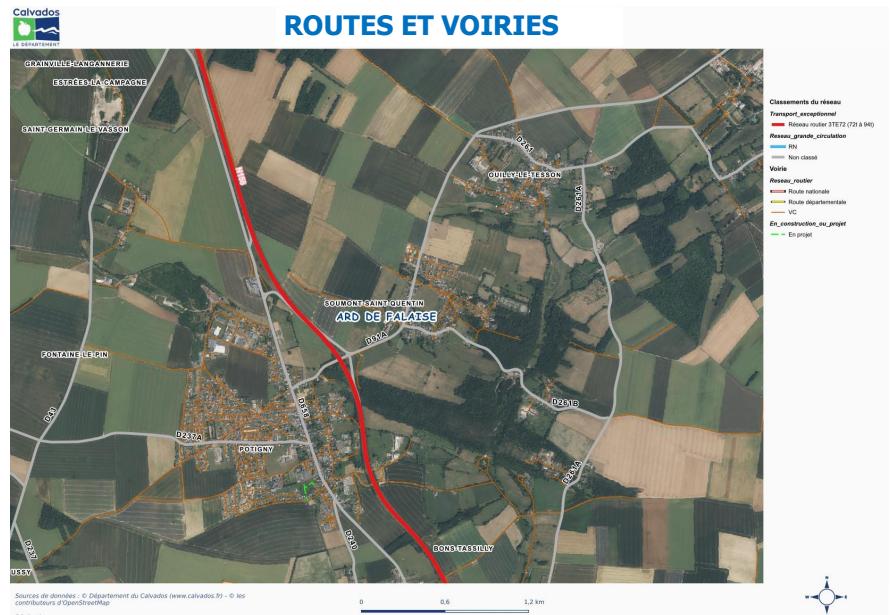


Le transport d'une matière dangereuse concerne le transport d'une matière qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

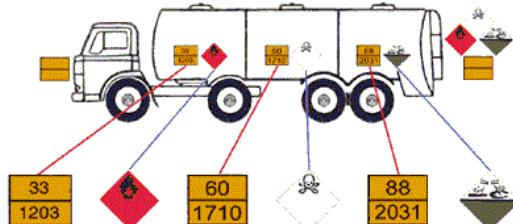
Les risques et les zones identifiées dans la commune

Axes traversant le territoire de la commune avec zones habitées la RN 158 est le secteur routier où le risque d'avoir un accident lors du transport d'une matière dangereuse inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

A moindre mesure, les départementales traversant notre commune



RECONNAÎTRE LE TMD



Les plaques des véhicules indiquent la nature du risque (losange) et le code de la matière transportée (carré).

Conduites à tenir

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- Protéger la zone de l'accident
- Quitter la zone de l'accident perpendiculairement au vent pour éviter l'éventuel nuage毒ique
- Donner l'alerte au 18, 112 ou 17 en précisant, le lieu exact, la nature de l'accident (canalisation, routier...) et du sinistre (explosion, incendie,...), si possible la matière transportée, la présence de victime.
- Ecouter la radio : ICI Basse-Normandie 102.6 FM

EN CAS DE FUITE DU PRODUIT

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- Quitter la zone de l'accident perpendiculairement au vent pour éviter l'éventuel nuage毒ique
- Se confiner dans le bâtiment en dur le plus proche Fermer les aérations des bâtiments et calfeutrer toutes les ouvertures : huisseries, hottes, climatisation...
- S'éloigner des portes et fenêtres

APRÈS

- Ventiler, aérer et nettoyer les bâtiments



Le risque Minier





A l'arrêt de l'exploitation de la mine de fer de Soumont -Saint-Quentin , et en dépit des travaux de mise en sécurité des galeries , peuvent se produire plusieurs types de risques.

Il y a généralement des mouvements résiduels de terrain : effondrements localisés ou généralisés, affaissements. Les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment d'eau.

Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).

PPRM :

Le plan de prévention des risques miniers (PPRM) nommé null a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription: 14/11/2005.

Date d'approbation : 06/01/2009

Le PPRM couvre les aléas suivant: Affaissement minier, Effondrements localisés.

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

La mine de Soumont Saint Quentin est sous surveillance instrumentée depuis la surface (caméra et laser) et surveillance des émergences ;



Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture

[https://www.normandie.developpement durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPRM_soumont_cle76267f-1.pdf](https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPRM_soumont_cle76267f-1.pdf)

Conduite à tenir

AVANT

- Se renseigner auprès de la mairie sur l'existence de mines ou d'anciens travaux miniers et de restrictions éventuelles à l'occupation des sols.

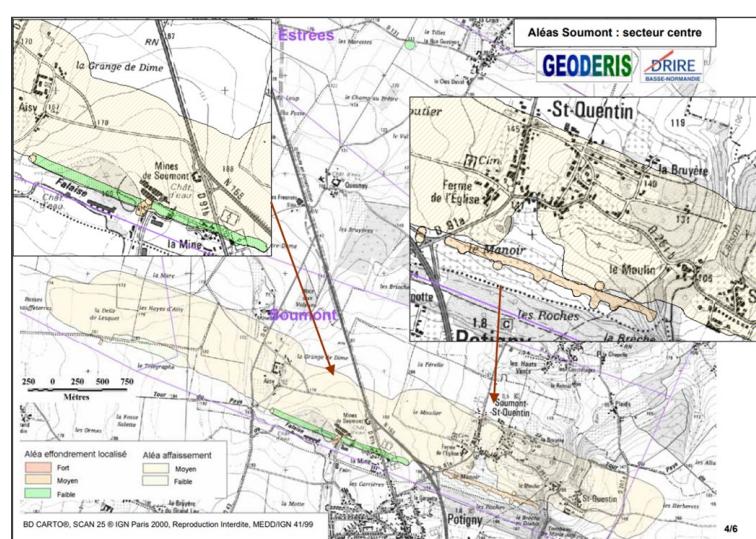
- Ne jamais pénétrer dans les anciens travaux miniers souterrains, ni même arpenter les installations de surface.

PENDANT

- Les désordres miniers qui apparaissent en surface ne présentent qu'un risque faible pour la sécurité des personnes.
- En revanche, les bâtiments peuvent être affectés et les fissures provoquées peuvent aller jusqu'à provoquer la ruine de l'édifice. C'est pourquoi, cette insécurité peut nécessiter une évacuation immédiate ou à terme des lieux. Dans tous les cas, il convient de prévenir les autorités, dès que des désordres sont observés.

APRÈS

- Ne pas retourner dans les bâtiments sans l'accord des autorités.
- S'il y a des dommages aux biens, les faire reconnaître par les autorités qui, après avoir confirmé l'origine minière des désordres, peuvent prendre en charge des réparations.



VIGILANCE

VENT

VIOLENCE

Les risques particuliers





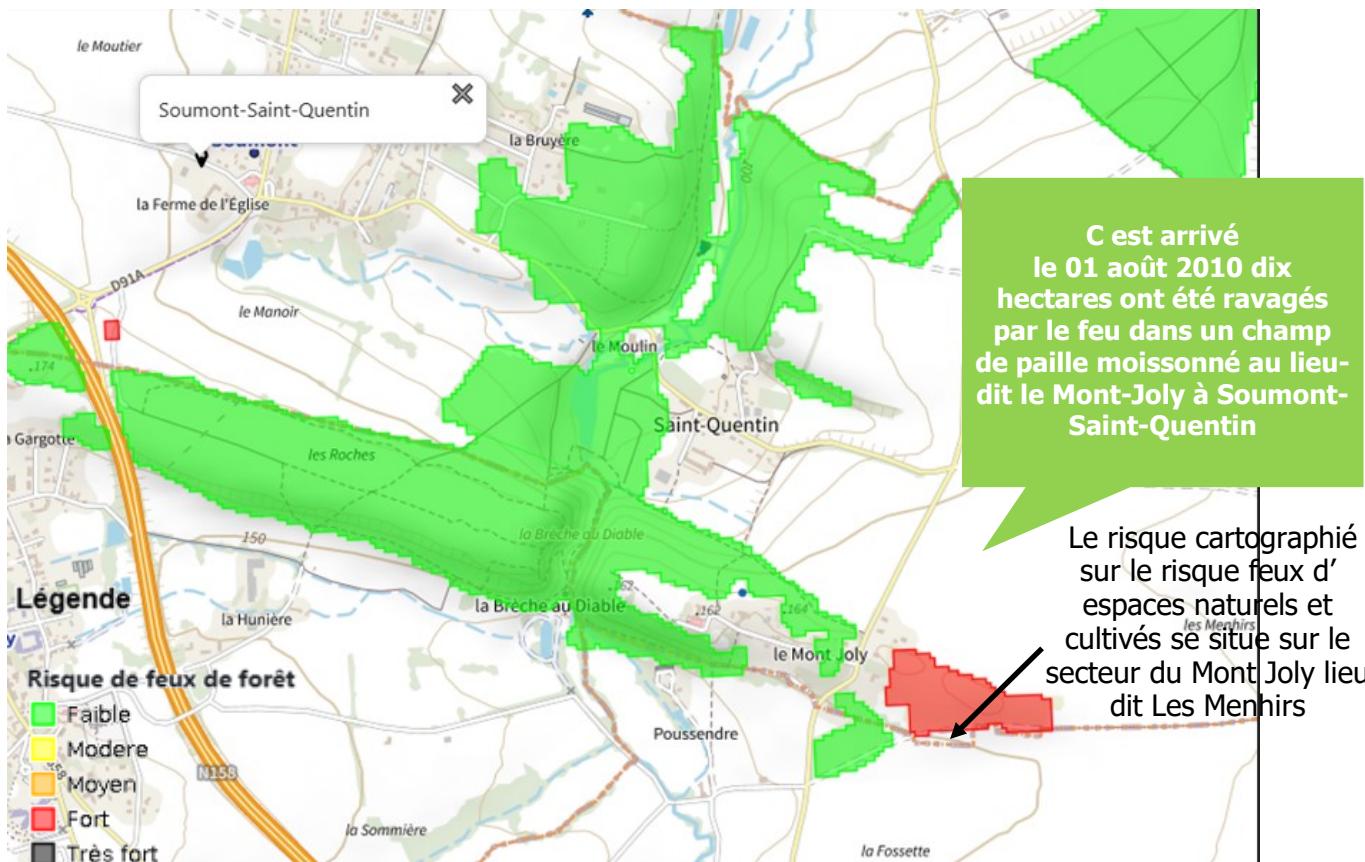
LE RISQUE FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVES

Les feux d'espaces naturels et cultivés peuvent concerter des broussailles, des cultures sur pied, des chaumes.

L'ensemble de la commune comprenant le Hameau d'Aisy, le bourg et ses deux lotissements, le hameau de St Quentin, le hameau du Mont Joly sont situées en bordure de zones cultivées, boisées (ENS de la Brèche au Diable) . Ces secteurs peuvent être menacés par la propagation d'un feu de culture ou de forêt.

Le remplacement des haies de conifères (type thuyas) par des espèces feuillues limite le risque de propagation aux habitations.

Ca c'est passé le 01 août 2010 dix hectares ont été ravagés par le feu dans un champ de paille moissonné au lieu-dit le Mont-Joly à Soumont-Saint-Quentin



Les bons réflexes à la population

- appelez les pompiers au 18 ou 112 puis aidez au guidage dès leur arrivée.
- communiquez un maximum de renseignements : (localisation, ce qui brûle, ce qui risque de brûler etc.)
- respectez les consignes diffusées par les autorités.
- arrosez l'habitation
- ne pas tenter d'éteindre le feu soi-même s'il a pris une grande ampleur
- en pleine nature, s'éloigner du feu et des fumées, respirez au travers d'un linge humide.
- se mettre à l'abri un bâtiment en dur en fermant les fenêtres
- calfeutrer les fenêtres avec des linges mouillés
- ne pas faire de feu à proximité d'une zone d'herbes sèches ; il est d'ailleurs rappelé que l'incinération de déchets verts par les particuliers est interdite par règlement sanitaire départemental
- lors d'un feu en limite de zone pavillonnaire et qui menace de se propager aux haies, coupez l'électricité, fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur, débarrasser les cabanons de jardins des matières combustibles
- attendre la fin de l'alerte



LE RISQUE FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVES

Les bons réflexes aux exploitants agricoles

Avant la récolte :

- Prévenir la surchauffe par un entretien approprié
- S'équiper d'extincteurs et d'une tonne à eau à proximité des chantiers de récolte
- Pendant :
- Tenir compte des risques du chantier et intervenir plutôt sous le vent
- Éviter de moissonner aux heures les plus chaudes
- Conserver une hauteur de coupe suffisante pour ne pas générer d'étincelles avec les cailloux
- Réaliser des bandes coupe-feu en cas de parcelles de grande superficie
- Déchaumer préventivement auprès des habitations, le long des routes à grande circulation ainsi qu'au bord des zones sensibles
- Avoir un téléphone sur soi et maintenir un niveau de vigilance élevé

En cas d'incendie :

- Avant toute chose, appeler les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112
- Indiquer le plus précisément le lieu, ce qui a pris feu, s'il y a un point d'eau à proximité
- Créer des coupe-feux en déchaumant sans se mettre en danger
- Orienter les secours à leur arrivée et collaborer avec les services de secours





Le risque vent violent

Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

L'appellation « tempête » est réservée aux vents moyens atteignant 89 km/h (force 10 Beaufort).

Les dégâts varient selon la nature du phénomène génératrice de vent. Les rafales d'orage causent des dégâts d'étendue limitée, les trombes et tornades sur une bande étroite et longue et les tempêtes sur une vaste zone.

Les dégâts causés par des vents violents :

- toitures et cheminées endommagées
- arbres arrachés
- véhicules déportés sur les routes et nationale RN 158
- coupures d'électricité et de téléphone La circulation routière peut également être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière notamment sur la départementale 261b sur le secteur de la Brèche au Diable en direction du hameau de Saint Quentin .

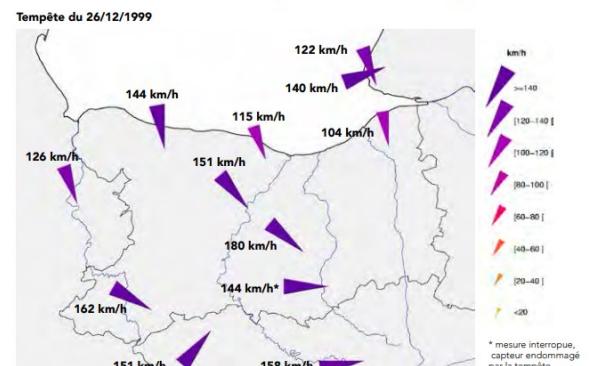
ACTIONS PRÉVENTIVES	CONDUITES À TENIR
<ul style="list-style-type: none">• Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.• En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.• Installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.• En vigilance rouge, prévoir des moyens d'éclairage de secours et une réserve d'eau potable	<ul style="list-style-type: none">• Limiter ses déplacements (y renoncer, sauf absolue nécessité, en cas de vigilance rouge).• Limiter sa vitesse sur route et autoroute, notamment en cas de conduite d'un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.• Ne pas se promener en forêt et sur le littoral.• En ville, être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers.• Ne pas intervenir sur les toitures et ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol

L'information est réalisée par une carte de vigilance météorologique consultable sur le site Internet :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr> et L'application mobile de prévisions météo de référence

La carte de vigilance est éditée 2 fois par jour (06h00 et 16h00). Elle indique le niveau de vigilance prévu sur le département pour les 24 heures à venir. Elle peut être réactualisée à tout moment si un changement notable intervient

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs et qui figurent en légende sur la carte Vigilance météorologique et crues:



Situation normale. Pas de vigilance particulière.



Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Phénomènes météorologiques

ORAGES

Les orages sont généralement accompagnés de phénomènes violents et dangereux (Foudre, grêle, vent violent, pluie intense, trombe, tornade)

TEMPÈTES OU VENTS VIOLENTS

Les vents violents sont définis par de fortes rafales atteignant au moins 100km/h. Sur la commune, les vents violents et tempêtes peuvent engendrer des inondations, des dégâts sur le bâti et les réseaux de transport, provoquer des chutes d'objets, ..

NEIGE ET VERGLAS

Le verglas survient lors de températures négatives qui durent et refroidissent la température du sol.

Des épisodes neigeux ont déjà paralysé la commune. Ces phénomènes peuvent perturber la circulation

GRAND FROID

Des vagues de froid peuvent toucher le département. Le phénomène est caractérisé par des températures négatives pendant au moins 2 jours consécutifs. Le vent accentue le ressenti .

CANICULE

Un épisode caniculaire est défini lorsque les températures minimales de 24°C la nuit et 35°C le jour sont constatées pendant au moins 3 jours et nuits consécutifs. Les habitants enregistrés sur le registre des personnes vulnérables sont contactés de manière privilégiée en cas de phénomène météorologique intense.

LES BONS RÉFLEXES

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Signaler les départs de feux

LES BONS RÉFLEXES

- Attacher et ranger tout objet susceptible de s'envoler
- Ne pas toucher aux fils électriques au sol

C'est arrivé
à Soumont-Saint-Quentin
le ,15/10/1987

LES BONS RÉFLEXES

- Respecter les déviations et les restrictions de circulation
- Faciliter le passage des engins de déneigement
- Déneiger et saler le trottoir devant son domicile
- Ne pas toucher aux fils électriques au sol

LES BONS RÉFLEXES

- Se couvrir en conséquence Manger convenablement
- Signaler au 115 les personnes en difficulté

LES BONS RÉFLEXES

- Boire beaucoup d'eau plusieurs fois par jour
- Se rafraîchir régulièrement
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Se soucier de ses proches, voisins et personnes vulnérables
- Fermer les volets et fenêtres en journée et aérer la nuit

LE RISQUE TERRORISTE

La France définit le terrorisme par « des actions auxquelles ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques. »

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible*

- Localisez le danger pour vous en éloigner
- Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper
- Ne vous exposez pas
- Alertez les personnes pour éviter la dissuasion des gens de pénétrer dans la zone de danger

2/ SE CACHER

- 1 Enfermez-vous et barricadez-vous
- 2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils
- 3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol
- 4 SIMON abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)
- 5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibrer de votre téléphone

3/ ALERTER
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

- Dès que vous êtes en sécurité,appelez le 17 ou le 112
- Ne courrez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

Pour en savoir plus : www.encasdataque.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIGIPIRATE

LA PRÉVENTION DU RISQUE

En France, les plans Vigipirate permettent à l'État, aux collectivités territoriales, aux entreprises publiques ou privées et aux citoyens d'adopter une attitude de vigilance, de prévention et de protection

LES BONS RÉFLEXES

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Consignes à respecter pour tous types de risques.



➤ Se mettre à l'abri



➤ S'informer de l'évolution de la situation



➤ Respecter les consignes des autorités



➤ Rassembler des affaires de 1^{re} nécessité en vue d'une éventuelle évacuation (papier, argent, médicament...)



➤ Ne pas allumer de flamme



➤ Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer le réseau



➤ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité

ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ (PFMS)

À réaliser en famille, le PFMS permet à tous les membres du foyer d'anticiper une situation de crise: connaître les risques du territoire, les bons réflexes, les numéros d'urgence, les endroits où se confiner, localisation des arrivées de gaz, d'électricité, d'eaux...

Le guide d'élaboration du PFMS est disponible au lien suivant:

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES

La commune tient un registre des personnes fragiles nécessitant une attention particulière en cas de crise. Les personnes âgées de plus 65 ans, celles âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et celles handicapées bénéficiant de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH), de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sont invitées à s'inscrire sur le registre communal en contactant le secrétariat de la mairie au 02 31 90 60 11 ou par Mailmairie@soumontsaintquentin.fr.

Vous pouvez également inscrire un proche.

la

La composition d'un kit d'urgence permet de faire face aux premiers besoins en cas de sinistre (évacuation, mise à l'abri, coupure des réseaux type eau potable, électricité, gaz ou téléphone).

On y trouve par exemple :



- Une trousse de premiers secours



- De l'eau et de la nourriture sèche



- Une pharmacie avec les traitements médicaux chroniques et copie des ordonnances



- Des affaires pour bébé (couches, lait, changes)



- Du matériel : une lampe torche (dynamo ou à pile), une radio (à pile), un briquet ou des allumettes et bougies, un couteau multifonction, un sifflet, un gilet jaune



- Un nécessaire d'hygiène (brosse à dent, dentifrice...)



- Des vêtements chauds



- Son plan familial de mise en sûreté



- La liste des numéros de téléphone utiles



- Le Dicrim



- Le double des clés de la maison et de la voiture



- Un moyen de paiement (principalement espèces)



- Des copies des papiers d'identité de toute la famille et d'assurance

- Autres :

.....

.....

.....

NOTES

MES NUMÉROS INDISPENSABLES

ASSUREUR

MÉDECIN TRAITANT

MÉDECIN TRAITANT

ÉCOLES

HÔPITAL

PROCHES

DICRIM de SOUMONT-SAINT-QUENTIN

Numéros d'urgence

⇒ POMPIERS..... 18

Téléphone : 02 31 90 61 00

⇒ Brigade de gendarmerie - Bretteville-sur-Laize..... 17

Contacter la brigade : 02 31 15 07 00

⇒ SAMU..... 15

⇒ Appel d'urgence européen 112

⇒ Centre Hospitalier Général Falaise 02 31 40 40 40

⇒ Urgence dépannage Electricité (Enedis)..... 09.72.67.50.14 (Service gratuit + prix appel)

⇒ Préfecture 02 31 30 64 00

Service secrétariat (seulement en cas d'urgence)

⇒ Mairie : Journée : 02 31 90 60 11.

⇒ Astreinte (weekend ,jours fériés, congés) : 07.64.07.12.77

Mairie de Soumont-Saint-Quentin, 2 place de la Mairie. 14420 SOUMONT ST QUENTIN

Téléphone : +33 (0)2 31 90 60 11.

Mail : mairie@soumontsaintquentin.fr.